

Notre Service

Une assistance, un accompagnement.

Nous vous proposons un suivi et un accompagnement tout au long de vos démarches notamment grâce à la présence d'un facilitateur.

Nous vous aidons à identifier les marchés pouvant intégrer des clauses sociales d'insertion et les articles à mobiliser.

Nous vous accompagnons dans la détermination des engagements pouvant être demandés aux entreprises en matière d'insertion.

Nous vous suivons dans la contribution à la rédaction des appels d'offres.

Nous vous accompagnons dans la mise en oeuvre et le suivi des actions mises en place.



Contacts

Cambresis Emploi
14 Rue Neuve - BP 70318
59404 CAMBRAI CEDEX
Standard : 03.27.70.01.29

Facilitateur Clause
Denis Dembski
03.27.70.75.60
07.61.79.71.39
ddembski@cambresis-emploi.fr



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DARES)



Nord



**Cambresis
Emploi**

La clause sociale

Un territoire, des savoir-faire

Qu'est-ce que la clause sociale d'insertion ?

La clause sociale d'insertion permet d'utiliser la commande publique comme un levier au service de l'insertion sociale et professionnelle des personnes cherchant un emploi.

La clause sociale d'insertion s'adresse autant aux jeunes diplômés, qu'aux demandeurs d'emploi longue durée.

Un tremplin pour l'emploi.

La clause sociale d'insertion, une ressource pour les territoires ...

Quels sont les avantages de la clause sociale d'insertion ?

Des achats socialement responsables et une valorisation des territoires :

- Elle soutient l'économie locale ;
- Elle favorise la cohésion sociale du territoire ;
- Elle développe le lien entre le monde économique et celui de l'insertion ;
- Elle encourage l'emploi durable.

Contrairement aux idées reçues, la clause sociale n'engendre **aucun coût complémentaire** et c'est un outil **simple** à utiliser.

En effet, un agent appelé **facilitateur** est présent sur le territoire afin de proposer un accompagnement et vous assurer un suivi.

Ayant un rôle de conseiller, il s'adresse à la fois aux professionnels de l'emploi et aux Structures de l'Insertion par l'Activité Économique.

Fonctionnement

- 1 Le **facilitateur** accompagne les **maîtres d'ouvrage** à l'analyse des marchés potentiels, au calibrage et rédaction de la clause, au reporting, au repérage des marchés, des compétences des bénéficiaires, à la construction d'un diagnostic partagé avec les partenaires du territoire ...
- 2 Le **facilitateur** accompagne les **entreprises titulaires du marché** sur les modalités de mise en oeuvre de la clause, à la mise en place des outils, des indicateurs et du suivi dans l'emploi.
- 3 Le **facilitateur** accompagne les **prescripteurs des publics éligibles**, en développant des partenariats, facilitant le repérage des publics, en informant les partenaires.
- 4 Le **facilitateur** accompagne les **structures porteuses d'un contrat de clause sociale** en retravaillant les fiches de poste, diffusant les offres clauses aux opérateurs du territoire, en sélectionnant les bénéficiaires à positionner, en mettant en relation les entreprises selon la modalité de recrutement choisie ...



Le facilitateur de la clause sociale

1 Quand une collectivité (ou autre donneur d'ordre) publie un marché public (marché de travaux, nettoyage, traitement des déchets, imprimerie restauration, prestations intellectuelles ...).

2 Elle peut inscrire dans son marché une clause obligeant l'entreprise répondant au marché de :

Réaliser des heures d'insertion et embaucher des personnes en difficulté.

Recourir à l'achat de prestations réalisées par des personnes en insertion professionnelle,

Réserver le marché (ou certains lots) à **des entreprises d'insertion**, des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des structures de l'Insertion par l'Activité Économique ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

3 L'entreprise répondant au marché doit respecter cette clause en :

Embauchant directement des personnes en difficulté via des contrats de professionnalisation, CDD ...

Faisant appel à des prescripteurs des publics éligibles

En recourant à la sous-traitance en faisant appel à des entreprises d'insertion, agences interim, groupements d'employeurs ...

La collectivité ou l'entreprise

